

B Politique La Presse

Montréal,
mercredi
15 décembre
1999

ÉDITORIAL / OPINIONS / MONDE / CYBERPRESSE

De grandes réformes «dysfonctionnelles»

Plus de 7000 citoyens ont été lésés par le gouvernement en 99, selon Jacoby

PAUL ROY
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Toutes les grandes réformes entreprises ces dernières années par le gouvernement du Québec — de la Loi sur la perception des pensions alimentaires à la mise sur pied d'Emploi-Québec en passant par le virage des services correctionnels et le régime d'assurance-médicaments — « connaissent un taux de dysfonctionnement extrêmement élevé », affirme le protecteur du citoyen, Daniel Jacoby.

Ce « dysfonctionnement » se manifeste par des délais excessifs, des droits non respectés, des dénis de justice et autres contraventions aux droits de l'homme. Et il est causé principalement par l'implantation et la mise en oeuvre de ces « louables et nécessaires » réformes.

« Lorsque les parlementaires débattent et adoptent une loi, ce qu'ils font, c'est qu'ils discutent des principes, de l'objectif et de l'impact de la loi », a indiqué en conférence de presse M. Jacoby, après le dépôt à l'Assemblée nationale de son rapport annuel. « Mais

ils ne sont pas saisis du tout de ce qui est derrière, c'est à dire son implantation, sa mise en oeuvre. »

Il leur manque « les outils, les moyens, les aide-mémoire » qui leur permettraient de poser les bonnes questions à l'administration.

« Actuellement, le législateur ou les parlementaires exercent des contrôles à posteriori, mais des contrôles à posteriori, ça s'exerce quand le mal est fait. Il n'est alors plus réparable. »

M. Jacoby propose donc dans son rapport 13 mesures destinées à

donner ces « moyens » aux parlementaires : que ceux-ci soient étroitement associés aux phases préparatoires de conception et d'implantation des réformes ; qu'ils puissent intervenir en amont des lois qu'ils adoptent ; que soient élaborés pour eux des grilles et aide-mémoire...

Encore cette année, plus de 7000 citoyens ont été lésés par leur gouvernement provincial, 30 % des 24 362 réclamations soumises au Protecteur du citoyen s'avérant fondées. C'est 3000 réclamations de moins que l'année précédente, M. Jacoby expliquant la différence par la diminution substantielle du nombre d'assistés sociaux au Québec. Le pourcentage de réclamations fondées, lui, n'a pas bronché.

Au total, 92 % des recommandations du Protecteur du citoyen ont été acceptées et mises en oeuvre par les ministères et organismes du gouvernement.

Le bureau de M. Jacoby a en outre entrepris, de sa propre initiative, 138 enquêtes générales et 78

enquêtes sur des situations particulières. Les gros « clients » du Protecteur, ceux qui ont été visés par le plus grand nombre de réclamations, sont encore les mêmes. Essentiellement des ministères et organismes « à haut volume » : Solidarité sociale, Sécurité publique, Revenu, Éducation, CSST, SAAQ...

À l'Inspecteur général des institutions financières, 55 % des réclamations étaient fondées ; au ministère de la Santé et des Services sociaux, c'était 53 % ; au Revenu, 50 % ; à la CSST, 43 %...

Selon M. Jacoby, le gouvernement ne s'est pas aidé en expédiant prématurément à la retraite, toute volontaire qu'elle fut, quelques dizaines de milliers de ses employés. « On a perdu beaucoup d'expérience dans les administrations ces dernières années, à cause des départs volontaires (...) On a perdu des experts, des gens qui savaient comment. »

Il déplore le manque d'imputabilité dans l'administration publi-

que. « On ne reconnaît pas ses errements. On a toujours une explication que j'appellerais "bureaucratique". Si un programme fonctionne mal, le sous-ministre ou le dirigeant va dire : "Ah, oui, mais il y a eu des problèmes informatiques". »

Il est revenu sur le cas des orphelins de Duplessis, qui ne devraient pas avoir, selon lui, à se contenter d'excuses. Ils ont droit à des dédommagements tout autant que les accidentés du travail, croit-il.

Dans son rapport, il consacre un chapitre à Emploi-Québec, qu'il intitule : « Départ raté ». Il y énumère les difficultés qu'a connues l'organisme et qui ont valu à la ministre Diane Lemieux plus que sa part de questions à l'Assemblée nationale. Sans compter les plus de 700 plaintes reçues en deux mois !

Il promet donc un « rapport spécial » sur Emploi-Québec pour la fin février.

Dans l'affaire Dubreuil, «l'État s'est situé au-dessus du droit»

PAUL ROY
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le Protecteur du citoyen a accusé hier le gouvernement de se situer « au-dessus du droit » en refusant de réparer les torts qu'il a fait subir à Jacques Dubreuil.

M. Dubreuil est ce courtier montréalais qui s'était vu refuser un permis pour rouvrir une usine de transformation de poissons en Gaspésie, en 1993. Divers jugements, dont un de la Cour d'appel en septembre 1998, lui avaient par la suite donné raison. Restait donc au gouvernement, qui avait erré dans cette affaire, à le dédommager. Il attend toujours.

« Je pense que la situation a assez duré, c'est un bel exemple où véritablement l'État se situe au-dessus du droit, a dit hier Daniel Jacoby. Nous ne vivons pas dans un État de droit lorsqu'un gouvernement, lorsqu'une administration refuse de se plier aux lois. Et c'est ce qui se produit ici. »

Le Protecteur du citoyen s'était lui-même déjà impliqué dans cette affaire. Et il avait conclu que « le gouvernement, le ministère de la Justice et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avaient commis différents abus : abus de pouvoir, excès de procédures judiciaires, une assignation pour faire en sorte que le demandeur de permis ne puisse pas l'obtenir ».

M. Jacoby dit s'être entendu une première fois avec le ministre de l'Agriculture sur la nomination d'un médiateur qui aurait « amené le gouvernement et M. Dubreuil à un montant d'indemnité qui serait raisonnable ».

Mais quelque temps plus tard, le ministre aurait changé d'idée. « Par la suite, c'est madame la ministre de la Justice qui a dit : "Ah, bien, pour voir clair dans l'affaire et la régler, je vais nommer un enquêteur spécial". Quelque temps plus tard, elle changeait d'idée... »

En juin 1998, Québec avait transmis une offre de règlement de 350 000 \$ à M. Dubreuil. Celui-ci, qui disait avoir dépensé « plus de 100 000 \$ » en seuls frais d'avocats, avait refusé.

Son usine, s'il l'avait ouverte, aurait fourni 150 emplois à une région qui n'en regorge pourtant pas.



PHOTO PC

Le Protecteur du citoyen a livré hier son rapport annuel. On y apprend notamment que 92 % des recommandations de M^e Daniel Jacoby ont été acceptées et mises en oeuvre par les ministères et organismes du gouvernement en 1999.

Municipalités : une double injustice

PAUL ROY
du bureau de La Presse, QUÉBEC

En transférant de nouvelles responsabilités aux municipalités et aux MRC, Québec a fait subir une double injustice aux citoyens, affirme le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby : il a fait augmenter les taxes... et perdre un recours lors de décisions injustes ou de négligences.

« Quand ces pouvoirs étaient exercés par le gouvernement, les citoyens pouvaient s'adresser au Pro-

tecteur du citoyen lorsqu'ils étaient lésés par des décisions gouvernementales, explique M. Jacoby. Mais lors du transfert aux municipalités et aux MRC, le gouvernement a omis de maintenir le recours au Protecteur du citoyen. Ces citoyens, quand se présente un litige, n'ont d'autre choix que de s'adresser aux tribunaux lorsqu'ils en ont les moyens. »

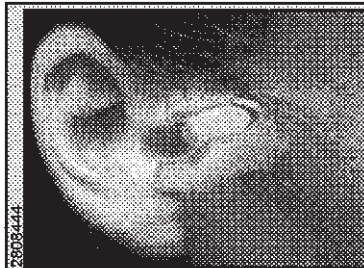
Dans son rapport publié hier, M. Jacoby cite « quelques exemples d'abus », dont celui d'une munici-

palité (qu'il ne nomme pas) qui a autorisé une modification de zonage et acquis les terrains entourant une résidence pour créer un parc industriel. Mais elle a omis d'acheter la résidence en question... dont le propriétaire s'est soudainement retrouvé en plein milieu de ladite zone industrielle.

« Son environnement est pollué et la valeur marchande de sa propriété substantiellement réduite. Il s'agit d'une expropriation déguisée », conclut le Protecteur du citoyen.

« À travers le monde et dans une grande majorité de provinces canadiennes, signale M. Jacoby, les citoyens victimes d'abus commis par les gouvernements municipaux ou supra-municipaux ont le droit de s'adresser à l'ombudsman. »

Il suggère donc au gouvernement de nommer « un adjoint au Protecteur du citoyen qui enquêterait sur les plaintes des citoyens à l'égard des municipalités et des MRC ».



L'AIDE AUDITIVE
Des milliers de malentendants ont retrouvé leurs activités grâce à l'aide auditive. Elle est si petite et se glisse confortablement dans l'oreille.

*Le modèle illustré n'est pas couvert par la RAMQ

Une prothèse auditive SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE selon les règles de la Régie d'assurance-maladie du Québec.*

Laflamme & Associés (514) 849-4500
Audioprothésistes **1 800 422-6181**

MONTREAL 525, rue Sherbrooke Est #1	LONGUEUIL 99, place Charles-Lemoyne, bureau 102	BELOEIL 365, boul. Laurier, bureau 101
ST-JEAN (450) 349-1260 900, boul. du Séminaire, bureau 140	LAVAL (450) 629-9887 1435, boul. St-Martin Ouest, bureau 300	GRANBY (450) 378-7337 320, boul. Leclerc Ouest, bureau 8

Éditorial

La Presse

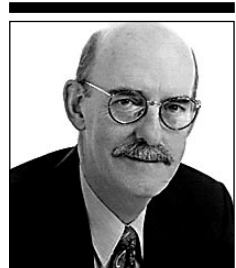
ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

MARCEL DESJARDINS
VICE-PRÉSIDENT ET ÉDITEUR ADJOINT
YVES BELLEFLEUR
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Et maintenant « l'affaire Lizotte »

Le coroner en chef du Québec a bien raison : l'enquête sur la mort de Jean-Pierre Lizotte, ce sans-abri mort après avoir été admis à l'hôpital à la suite de son arrestation par la police de la CUM, est une histoire « délicate ». Pas uniquement en raison des circonstances à tout le moins troublantes de ce décès. Mais aussi à cause d'un vieux problème que, même en prenant garde de sauter prématurément à des conclusions simplistes ou non assez étayées, ce drame remet en lumière.



Pierre Gravel

pgravel@lapresse.ca

Devant la séquence des événements, on ne peut en effet qu'être frappé par plusieurs analogies avec l'« affaire Barnabé » qui avait retenu l'attention à la suite d'un incident semblable survenu il y a maintenant six ans. Presque jour pour jour.

Dans les deux cas, on est en présence d'un individu en état de crise et dont les gestes et le comportement agressif, au moment de son arrestation, ont amené les policiers à utiliser la force pour le maîtriser. Et à le confier ensuite aux médecins en voyant les conséquences de ce genre

d'intervention musclée sur sa condition physique. Aujourd'hui comme hier, ce sont des agents du SPCUM qui sont mis en cause. Et encore une fois, on a été en mesure d'observer la prévalence de la loi du silence — du moins aussi longtemps que possible — et de la solidarité à tout prix qui caractérisent bien des corps policiers. Sans parler de la réticence des autorités à faire toute la lumière sur ce genre d'histoire tant que l'opinion publique, alertée par les médias, ne les y force pas.

Rien donc d'étonnant à ce que des groupes voués à la défense des droits des citoyens, toujours à l'affût de quelque manifestation de violence abusive semblant pouvoir être imputée à la police, ne se contentent pas d'attendre les conclusions des enquêtes déjà en cours. Et que, même sans connaître l'identité des policiers visés par leur requête, ils aient déjà déposé trois plaintes devant le Comité de déontologie.

À lui seul, et en dépit du danger qu'il comporte de céder trop aisément à la démagogie, cet empressément à dénoncer des abus qui n'ont pas encore été démontrés de façon irréfutable devant un tribunal, illustre bien où mène cette vieille manie des autorités policières d'agir comme si aucune bavure ne pouvait survenir dans leur service. Ou encore, si par malheur quelque indiscretion tend à prouver le contraire, gagner du temps en essayant de convaincre tout le monde qu'une enquête interne a déjà permis de déceler les causes de ce qui n'est tout au plus qu'une erreur de jugement. Et que tout a déjà été fait pour que ça ne se reproduise plus.

Comment expliquer autrement qu'il ait fallu attendre 53 jours la dénonciation par un témoin et les questions d'un élu municipal pour que la direction du SPCUM admette l'existence d'un dossier à ce sujet ? Et qu'on en soit encore à se demander si le ministre de la Sécurité publique en a été averti dans les délais prévus ? Sans parler de cette fameuse enquête interne, qui aurait été confiée à la SQ « par souci de transparence » (!) et dont on connaît peut-être un jour les résultats maintenant que l'éclatement de cette nouvelle « affaire » au grand jour ne rend plus possible le silence qui, manifestement, a été jusqu'ici la règle.

À vrai dire, rien dans les statistiques n'indique que les abus de ce genre soient monnaie courante dans les corps policiers. Ni que les leçons de l'affaire Barnabé n'aient pas été retenues. Il est non moins évident, par contre, que les bons vieux réflexes de silence et de solidarité absolue — qui subsistent autant chez les simples agents que chez leurs dirigeants — contribuent largement à accréditer le sentiment opposé dans une opinion publique dont on n'a pas à s'étonner qu'elle soit de plus en plus sceptique devant les propos officiels lui assurant que les choses s'améliorent.

QUE VA FAIRE BOUCHARD POUR ASSURER LES DROITS DU QUÉBEC



DROITS RÉSERVÉS

Serge Chapleau@lapresse.ca

Et maintenant, la Syrie

Le premier ministre israélien Ehud Barak rencontrera aujourd'hui à la Maison-Blanche le ministre des Affaires étrangères de Syrie, Farouk al-Chareh, pour reprendre les négociations interrompues il y a quatre ans. Il s'agirait d'une cession de territoires occupés contre un accord de paix, comme ce fut déjà le cas avec l'Égypte, un principe qui est également la base des négociations extrêmement complexes avec les Palestiniens.

Dans le cas du plateau du Golan, occupé depuis 32 ans par Israël, cela pose des problèmes, mais aucun n'est aussi difficile à résoudre que le partage des compétences entre Israël et l'Autorité palestinienne en Cisjordanie. L'importance militaire du Golan, qui domine une bonne partie de la Galilée, est évidente pour tous. Et les solutions qui ménagent à la fois les exigences de l'état-major israélien et les susceptibilités du nationalisme syrien ne manquent pas.

À l'origine, Israël voulait maintenir des observateurs militaires dans un Golan démilitarisé. On parle maintenant seulement d'une « présence ». Quant à la Syrie, elle serait prête à accueillir des « civils ». La solution qui vient à l'esprit est un dispositif de détection électronique, mis sur pied et entretenu par des Américains, comme c'est déjà le cas dans le Sinaï.

Un problème plus délicat est la présence de 17 000 colons israéliens dans le Golan. En fait, c'est surtout un problème pour le gouvernement de M. Barak, car il n'a jamais sérieusement été question que les colons puissent rester après le retour de ce territoire à la Syrie. Mais pour beaucoup d'Israéliens, et surtout ceux qui vivent en Galilée, c'est peut-être le noeud du problème. En effet, cette présence civile renforce le dispositif militaire qui empêche

l'armée syrienne d'attaquer Israël.

Or, la cession du Golan et le retrait des colons devra faire l'objet d'un référendum en Israël. Pour être sûr de gagner le référendum, M. Barak devra convaincre les électeurs que les conditions de l'accord avec la Syrie augmentent la sécurité des Israéliens. Paradoxalement, ce référendum rend la partie beaucoup plus difficile pour le président syrien Hafez el Assad, qui devra convaincre les Israéliens et pas seulement le gouvernement et l'état-major israéliens de sa bonne foi. Il est déjà souvent arrivé qu'un gouvernement démocratique signe une entente avec un gouvernement dictatorial, convaincu de sa sincérité et de sa bonne volonté. Il est beaucoup plus difficile de faire accepter à de simples citoyens qu'ils peuvent faire confiance à un dictateur qui ne respecte pas les droits de ses propres citoyens et dont la succession au pouvoir ne sera pas assuré par un processus démocratique.

Enfin, le tracé de la frontière est très important pour les relations à long terme entre les deux pays. La Syrie voudrait revenir à la frontière de 1967, qui lui donnait accès au lac de Tibériade. Israël voudrait revenir à la frontière de 1923, entre la Palestine sous mandat britannique et la Syrie sous mandat français, qui interdisait cet accès, même si le territoire syrien était parfois à une trentaine de pieds de la rive du lac. Il s'agit de la gestion d'une des importantes sources d'eau douce de la région. Israël veut pouvoir compter dessus, mais la Syrie voudrait aussi en avoir sa part. Peut-être qu'un partage équitable, à la longue, ne se fera pas sans l'appui de la Turquie et la construction d'un aqueduc des montagnes anatoliennes à la vallée du Jourdain.

Après la cérémonie d'aujourd'hui, il sera relativement facile de négocier un simple accord de paix entre les deux pays. Mais les négociations deviendront rapidement très compliquées, si l'on veut que la paix soit garantie par de véritables rapports de bon voisinage, comme c'est la coutume entre la plupart des pays.



Frédéric Wagnière

fwagnier@lapresse.ca

LA BOÎTE AUX LETTRES

edito@lapresse.ca

La descente se poursuit

■ Je suis heureux de constater que je ne fais pas fausse route lorsque je prétends que le Québec se noie de jour en jour dans un tourbillon d'improvisation.

Dans son éditorial du jeudi 9 décembre, Alain Dubuc verbalise clairement le sentiment de tous les gens « conscients » qui se rendent compte que nous sommes un peuple déjà outrageusement « surtaxé » qui se fait malmener inlassablement par des hausses de taxes orchestrées par un gouvernement qui ne contrôle pas l'incompétence de sa fonction publique. Le vase vient littéralement de déborder avec l'augmentation prévue des frais d'immatriculation qui, en soi, sont déjà une « honte » comparativement à nos voisins ontariens.

Il y a des limites à se faire « poignarder » et « empoisonner » par des hausses constantes ; alors que le « panier percé » que sont nos administrateurs publics s'élargit sans retenue. Je me doutais bien que les diminutions appréhendées du fardeau fiscal des Québécois ne seraient que de la poudre aux yeux une fois de plus. Assez c'est assez et au lieu d'entretenir une société obnubilée par les « Pokémon » de ce monde, il serait peut-être temps de sortir du « coma collectif » et de s'opposer vigoureusement à ce festival du gaspillage et de la mau-

vaise gestion. Je conclurais en ajoutant qu'hélas ! le Parti libéral du Québec ne représente aucunement une alternative solide et que nous sommes condamnés à la médiocrité institutionnalisée...

Richard Comeau
Brossard

Une nouvelle « Soo-St-Marie »

■ Ottawa devient une nouvelle « Soo-St-Marie » en plus grand. Ce qui a fini par faire la honte de cette ville du nord de l'Ontario, au point où elle s'en est trouvée gênée et a résilié sa déclaration de « ville unilingue anglaise », devient le statut de notre capitale nationale.

On peut bien se prétendre le plus beau pays du monde, le plus tolérant, le plus ouvert à la différence, à la démocratie, à la tolérance, il n'en reste pas moins que sournoisement, ici, dans notre propre patelin, nous en sommes encore au règne des orangistes fanatiques et bigots.

Envoyons nos soldats défendre les différences... jouons notre rôle international de pacificateur, mais soyons incapables de nous doter d'une capitale qui respecte ses deux peuples fondateurs.

Mike Harris, le premier ministre de l'Ontario, a transporté à Toronto

l'esprit qui prévaut dans sa petite ville natale, North Bay, où j'ai pu vérifier pour y avoir vécu et en avoir écrit l'histoire, jusqu'à quel point peuvent aller les ennemis de tout ce qui n'est pas « white-anglo-saxon-protestant », surtout si ce sont des francophones.

MM. Chrétien, Pettigrew, Dion auront beau proclamer que la francophonie a sa place dans notre beau Canada, on aura beau placarder l'ensemble du pays de feuilles d'érable, avec une capitale qui se proclame unilingue anglaise, leur crédibilité tombe à zéro.

André-Jean LACOSTE
Gloucester

Anxiété et inquiétude

■ J'ai le cancer du sein ! Le 18 octobre dernier, j'ai subi l'ablation d'une tumeur mammaire cancéreuse à l'hôpital Royal-Victoria. Lorsque découverte pour la première fois par mon médecin, en septembre, il m'avait indiqué que, pour que la thérapie de radiation soit efficace, elle devait être entreprise dans les 80 jours suivant l'opération.

Jusqu'à maintenant, aucune date ne m'a été donnée pour ce traitement. Évidemment, cela me cause anxiété et inquiétude, car le traitement devrait débuter avant le 6 janvier 2000.

Nous savons que nos hôpitaux sont dans des situations de crises dues au manque de thérapeutes, de techniciens et d'équipement de radiation. Plusieurs de ces spécialistes ont quitté la province en raison de conditions de travail défavorables et de bas salaires. Nous entendons des histoires incroyables tous les jours.

Mon médecin me dit que les ablations de tumeurs ne seront plus entreprises si le traitement de radiation nécessaire ne peut être dispensé dans le temps requis. Seules, alors, des mastectomies complètes, qui ne requièrent aucune radiation, sauf dans des circonstances spécifiques, devront être faites. Ceci sera un pas en arrière pour les femmes et pour la médecine. C'est effrayant de penser que nous devons subir tout ceci à cause de nos bureaucrates et politiciens qui ne procurent pas les ressources nécessaires pour les soins médicaux de base. Rien qu'à l'hôpital général de Montréal, il y a plus de 100 patientes en attente d'un traitement de radiothérapie. C'est une situation totalement inacceptable.

Mary BASSETT

Pendant qu'au Québec, on cafouille...

■ Sommes-nous à ce point désabu-

sés, aveugles, irresponsables ou « poules pas de tête » pour accepter aussi facilement les bourdes monumentales du gouvernement en place, dénoncées par le vérificateur général, monsieur Guy Breton. Huit lacunes importantes figurent au palmarès de son rapport, dont celle de la mise à la retraite de 36 000 employés de l'État, qui aura coûté 1,4 milliard de plus que prévu. On est en droit de se demander si les responsables de ces décisions pour le moins maladroites sont, soit des incompetents, soit des improvisateurs ou des dilapidateurs mal avisés des biens publics.

Or, cette fois, le PQ ne peut faire porter le blâme de sa bêtise sur le gouvernement fédéral. Ce dernier, avec monsieur Chrétien en tête, par son avant-projet de loi sur les règles référendaires, vient de servir au PQ son mets préféré dans lequel les grandes gueules vont croquer à belles dents et continuer à délaissier les amuse-gueule.

Quand je vois monsieur Bouchard s'indigner haut et fort du morceau de gâteau de son voisin, j'aurais le goût de lui crier qu'il a celui qu'il mérite et qui lui convient.

Yves DESLAURIERS
Lafontaine

Opinions

Un projet de loi «raisonnable»

Les indépendantistes peuvent et doivent convenir que leur projet d'indépendance politique ne peut se réaliser que dans la clarté et la légalité

STÉPHANE DION
Nous publions ici un large extrait du discours prononcé, hier, par le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, à l'occasion de la deuxième lecture de son projet de loi sur la clarté référendaire.

Si la population d'une province exprimait clairement sa volonté de faire sécession du Canada, le gouvernement du Canada devrait entreprendre la négociation de cette sécession. Mais en l'absence d'une telle volonté claire, il ne doit pas entreprendre une telle négociation. Telle est la position du gouvernement du Canada. Elle est raisonnable. C'est là le gros bon sens.(...)

Négocier la sécession en cas de clarté, ne pas la négocier en l'absence de clarté, telle a été la position du gouvernement du Canada dans le passé, tel est ce que lui enjoint de faire l'avis de la Cour suprême, et tel est ce que stipule le projet de loi sur la clarté.

Ce projet de loi précise les responsabilités incontestables du gouvernement du Canada et de la Chambre des communes. En même temps, il respecte pleinement les prérogatives du gouvernement et de l'Assemblée nationale du Québec. Le gouvernement du Québec peut poser la question qu'il veut aux électeurs québécois. Mais le gouvernement du Canada et la Chambre des communes, à titre d'acteurs politiques, ont le devoir d'évaluer par eux-mêmes si la question et la majorité indiquent un appui clair en faveur de la sécession avant de conclure que le gouvernement du Canada est tenu d'entreprendre de négocier la rupture du Canada.

Il saute aux yeux que cette Chambre se devrait d'évaluer la clarté d'un appui à une sécession avant que le gouvernement du Canada n'entreprenne de négocier celle-ci. Car la négociation viserait à effacer toutes les responsabilités, tant de cette Chambre que du gouvernement du Canada, envers une partie de la population canadienne. (...)

Nous Québécois, avons droit, au même titre que tous les autres Canadiens, à ce que nos deux gouvernements dotés de pouvoirs constitutionnels, notre gouvernement provincial et notre gouvernement fédéral, respectent pleinement notre droit sur le Canada.

Cela veut dire, concrètement, que si nous indiquons clairement, par référendum, notre volonté de cesser de faire partie du Canada afin de faire du Québec un État indépendant, alors notre gouvernement fédéral aurait l'obligation d'entreprendre la négociation de la fin de notre appartenance au Canada, la fin de ses responsabilités constitutionnelles envers nous. Mais qu'en l'absence de cette volonté claire de sécession, notre gouvernement fédéral a l'obligation contraire: celle de continuer d'exercer, pacifiquement, ses responsabilités constitutionnelles à notre égard; celle de garantir toutes nos prérogatives en tant que Canadiens au Québec, partout au Canada, partout dans le monde.

Il y va de notre droit sur le Canada. Pour sa part, le gouvernement du Canada entend respecter ce droit des Québécois. D'où ce projet de loi.

Les critères pour évaluer la clarté de la question

Personne ne peut sérieusement soutenir que le gouvernement du Canada serait obligé de négocier la sécession quelle que pourrait être la question. Celle-ci doit porter clairement sur la sécession. Une question confuse rendrait toute négociation impossible. Il n'est que raisonnable, que pour mener à la négociation d'une sécession, il faille une question claire sur la sécession.

Il faudrait que la question énonce clairement que la province cesserait de faire partie du Canada et qu'elle deviendrait un État indépendant. C'est ce que prévoit le projet de loi. La notion de «volonté» de faire sécession est essentielle. La Cour suprême parle de la «volonté de ne plus faire partie du Canada», et non de la «volonté de confier un mandat de négocier». C'est parce qu'on veut la sécession qu'on entreprend de la négocier. On ne la négocie pas pour découvrir si par hasard on la veut.

Le projet de loi indique qu'une question claire sur la sécession doit porter exclusivement sur la sécession. Cela va de soi. Y introduire d'autres éléments empêcherait de savoir si la population veut vraiment la sécession.

Une question comme celle de 1980 ou celle de 1995, qui ferait référence à des notions d'association ou d'offre de partenariat avec le Canada, ne pourrait mener à aucune négociation parce qu'il serait impossible de savoir si les électeurs du Oui veulent vraiment cesser de faire partie du Canada. (...)

Les critères pour évaluer la clarté de la majorité

La Cour suprême demande aux acteurs politiques d'évaluer la



Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a défendu son projet de loi, hier, à la Chambre des communes, lors de la période des questions.

clarté d'une éventuelle majorité en faveur de la sécession. C'est pas moins de treize fois qu'elle a mentionné dans son avis l'expression «majorité claire» ou «claire majorité». Le qualificatif «clair» veut évidemment dire qu'il faut plus qu'une faible majorité. Mais la Cour a aussi ajouté que la détermination de la clarté a une dimension qualitative qui demande une évaluation politique, dans la pleine connaissance des circonstances concrètes. Aussi est-il impossible de déterminer cette majorité claire aujourd'hui, dans la quiétude d'un Canada uni, en dehors de toute turbulence référendaire, car les circonstances dans lesquelles cette évaluation politique devrait être faite nous sont inconnues.

Il faudrait d'abord que le gouvernement ayant proposé un référendum sur la sécession cherche, après la tenue de ce référendum où une question claire aurait été posée, à engager des négociations sur la sécession. On peut penser que devant une majorité qui manquerait de clarté, ce gouvernement en viendrait de lui-même à la conclusion qu'il vaut mieux ne pas aller de l'avant. Il serait insensé, par exemple, de lier une décision aussi grave aux résultats d'un recensement judiciaire. Mais dans l'hypothèse où le gouvernement du Canada serait saisi d'une invitation à négocier, la Chambre des communes procéderait à un examen et, par résolution, déterminerait si, dans les circonstances, une majorité claire s'est prononcée pour la sécession, en prenant là encore en compte les autres points de vue qui s'exprimeraient.

Des négociations conformes à l'avis de la Cour suprême

Le dernier paragraphe du projet de loi énonce qu'aucun ministre ne peut proposer de modification constitutionnelle portant sur la sécession d'une province du Canada, à moins que le gouvernement du Canada n'ait traité, dans le cadre des négociations, des conditions de sécession expressément mentionnées par la Cour, soit la répartition de l'actif et du passif, toute modification des frontières de la province, les droits, intérêts et revendications territoriales des peuples autochtones du Canada et la protection des minorités.

La Cour demande aux participants à ces éventuelles négociations de traiter de ces enjeux, mais elle les invite aussi à ne déterminer aucun résultat à l'avance. Le projet de loi respecte là encore l'avis de la Cour suprême.

Ainsi, touchant les frontières, la Cour suprême a écrit: «Nul ne peut sérieusement soutenir que notre existence nationale, si étroitement tissée sous tant d'aspects, pourrait être déchirée sans efforts selon les frontières provinciales actuelles du Québec.» Les frontières pourraient donc être négociées. Il est certain qu'en vertu de la Constitution canadienne, les frontières d'une province ne peuvent être modifiées sans l'accord de l'assemblée législative de la province. Il se pourrait cependant que la démocratie et la recherche sincère de la justice pour tous ne rendent la séparation possible qu'au moyen d'un accord sur une modification des frontières. Mais le projet de loi n'offre aucune certitude en ce sens.

Le projet de loi ne reprend donc pas la position soutenue dans le passé par la critique bloquiste en matière constitutionnelle, selon laquelle les peuples autochtones habitant le Québec auraient le droit de «Continuer de faire partie du Canada» en cas de sécession de la province (C.D. Howe, 1992; voir aussi Bélanger-Campeau, 1991).

À deux reprises, en 1980 et en 1995, des populations autochtones au Québec ont manifesté par référendums leur volonté claire de continuer de faire partie du Canada. Si une telle volonté claire des Autochtones du Québec devait se manifester à nouveau, le gouvernement du Canada ne peut garantir à l'avance le sort qui lui serait réservé mais il s'engage à en tenir compte lors des négociations de la sécession. Le gouvernement aurait à cœur toutes ses responsabilités envers tous les Canadiens. La Chambre des communes, tous les députés en cette Chambre, pourraient évaluer la façon dont le gouvernement aurait mené ces négociations infiniment pénibles, graves et difficiles.

Conclusion

Raisonné, ce projet de loi est dans l'intérêt de tous. Cela inclut ceux de mes concitoyens québécois qui souhaitent l'indépendance du Québec. Ils peuvent et doivent convenir que leur projet d'indépendance politique ne peut se réaliser que dans la clarté et la légalité. Agir autrement, tenter d'accéder à l'indépendance dans l'ambiguïté, sans filet de sécurité juridique, c'est ne pas respecter les Québécois, c'est aussi vouer le projet d'indépendance à l'échec, à une impasse décevante et coûteuse pour tous.

Ce que les leaders indépendantistes défendent dans cette affaire, ce n'est pas le droit des Québécois. Aucun de nos droits comme Québécois n'est menacé par ce projet de loi sur la clarté, bien au contraire. Personne en ce pays ne veut retenir les Québécois dans le Canada contre leur volonté clairement exprimée. Non, ce que les leaders indépendantistes défendent, c'est leur capacité à entretenir la confusion sur leur projet. Ils défendent leur soi-disant droit à la confusion.

Jusqu'à présent, le gouvernement du Québec a réagi à l'annonce de ce projet de loi par un délire polémique tout à fait regrettable. Entre autres amabilités, il a affirmé que ce projet de loi était d'inspiration soviétique, visait à transformer le Canada en prison et déshonorait le Canada au regard du monde démocratique.

Si le Canada doit être qualifié de «prison» parce qu'il ne saurait envisager sa divisibilité autrement que dans la légalité et la clarté, comment alors faudrait-il qualifier tous ces États démocratiques qui se déclarent indivisibles? Et comment d'ailleurs faudrait-il qualifier le pays indivisible en lequel les leaders indépendantistes veulent transformer le Québec? Une prison? La vérité est qu'en s'obligeant ainsi par la loi à négocier la sécession en cas de clarté, le Canada fait preuve d'une ouverture inédite dans le monde démocratique face au phénomène sécessionniste.

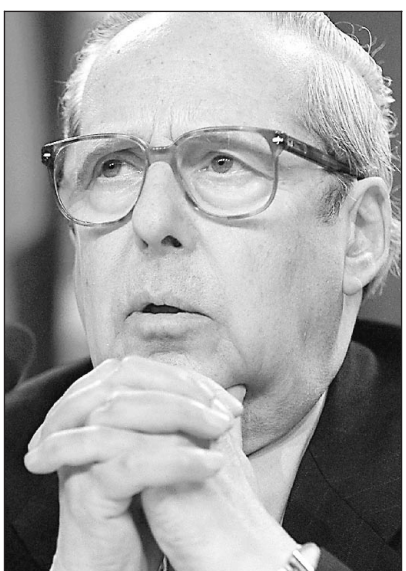
Minorités: trop de municipalités ont une feuille de route négative

VICTOR C. GOLDBLOOM
L'auteur est un ancien ministre des Affaires municipales et un ancien Commissaire aux langues officielles.

Lorsque des municipalités fusionnent, les pourcentages de francophones et d'anglophones dans la nouvelle agglomération sont presque toujours différents de ceux des composantes individuelles. Les êtres humains en situation minoritaire sont, cependant, les mêmes personnes qu'avant, et ont les mêmes besoins par rapport aux mêmes services. Il serait injuste que la fusion les prive de ces services.

Il est facile — trop facile — de dire que le nouveau conseil municipal — celui d'Ottawa par exemple — devrait avoir la liberté de décider. Une telle affirmation à l'air d'un principe démocratique; mais s'il y a un domaine où la démocratie majoritaire ne fonctionne que très rarement, c'est bien celui des droits de la minorité. L'équité à l'endroit des minorités constitue une responsabilité politique qui doit être assumée par un gouvernement qui possède une vision large et généreuse de la société.

À mon regret, je me trouve obligé de me rendre à l'évidence :



Victor C. Goldbloom

trop de municipalités ont une feuille de route négative à cet égard.

Le Canada a une longue tradition législative de maintien des droits acquis. Ne la laissons pas tomber.

Reconnaissons aussi que la capitale d'un pays en est l'image.

Les concours d'excellence... et Internet

ALAIN RICHARD
L'auteur est le fondateur et premier rebelle de rebelles.com, boîte de marketing numérique. Concepteur de La Toile des Communicateurs (www.communijob.com) et de La Cinémathèque Jacques-Boucharde (www.jacques-boucharde.com). M. Richard compte une dizaine d'années de service en agence de publicité notamment à titre de vice-président affaires corporatives et planification stratégique dans des agences comme BCP, Allard et Groupaction/J. Walter Thompson.

Depuis toujours, l'être humain dans son travail a organisé des concours pour récompenser les gens les plus méritants. Et depuis « toujours » la formule d'évaluation est la même. Quelques personnes triées sur le volet discutent, analysent et récompensent le travail de certains de leurs pairs. Le problème se pose quant à l'esprit qui anime ces concours. Les concours sont-ils réellement représentatifs de la qualité du travail effectué dans leur milieu? Est-il pertinent pour un milieu de s'évaluer encore à la façon des années 50, c'est-à-dire qu'un establishment d'une vingtaine de personnes juge le travail de tout une industrie?

La nature humaine est complexe, mais on sait d'avance qu'il est difficile dans cet univers de compétition de faire abstraction des pressions de ses confrères quand on est en quête de l'objectivité. Placez une vingtaine d'individus représentant une douzaine d'entreprises seule-

ment dans une même pièce, demandez leur de juger du travail de leurs pairs, dont une grande partie sont leurs confrères au quotidien, et vous obtiendrez le parfait exemple d'un milieu qui fonctionne en boucle fermée.

On louange Internet parce qu'il représente la nouvelle économie, l'avenir économique des sociétés de demain. On dit que c'est plus rapide, que ça facilite les communications entre les individus, que nous sommes dans l'ère de l'information. Alors pourquoi ne pas laisser cette information circuler librement, pourquoi ne pas laisser la chance à tous d'être critiqués ou jugés par tous? La loi du monde des affaires est déjà très sélective de par sa nature, alors pourquoi réduire cela à vingt personnes ou vingt entreprises?

Vous aurez parfaitement compris que cette sortie fait référence aux prix Boomerangs (récompenses dans le milieu du multimédia québécois) attribués le 2 décembre dernier. On ne remet pas en question les gagnants, ils le méritent. Ce qu'on remet en question, c'est le processus de sélection qui a laissé en marge des centaines de petites entreprises qui ont préféré rester dans leur coin plutôt que d'être évaluées et notées par les bailleurs de fonds de l'univers du multimédia québécois. Lors de l'enquête rebelle # 5 (www.communijob.com/enquete/rebelle5.html) effectuée à la fin d'octobre, portant sur les

concours, nous avons obtenu un très grand nombre de commentaires provenant de petites firmes ou de firmes en région qui s'attaquaient à toute cette manière de faire. Selon cette même enquête, plus de 75 % des gens du milieu admettent qu'il y a trop de concours et plus de 93 % des répondants affirment que les concours sont contrôlés par une poignée d'individus. Internet couronne le triomphe de la petite entreprise dans notre société, ne tentons pas de museler ou d'étouffer cela.

Notre entreprise, rebelles.com, fait partie de celles qui ont préféré rester en marge des concours. Ce n'est pas à cause de la nature de notre nom que nous avons agi ainsi, mais plutôt à cause de notre philosophie d'entreprise qui nous amène à remettre en question des manières de faire archaïques et dépassées qui ne correspondent plus à cette nouvelle économie que nous tentons de construire. Comme le disait si bien Jean-Marc Chaput dans un article de la revue PME de novembre dernier: «Ce qu'il faut chez nous, dans les affaires, dans les PME, ce sont des rebelles qui veulent refaire la guerre aux vieilles façons de faire.»

Cette lettre n'est pas une plainte d'un quelconque mauvais deuxième qui voudrait se venger, c'est plutôt un appel à tous, pour faire en sorte que le milieu québécois du multimédia et du marketing numérique se questionne sur la façon de s'auto-évaluer.

Politique

« Une bonne affaire pour les souverainistes »

Le Bloc continue de pourfendre le projet de loi Dion; le NPD y donne son appui

VINCENT MARISSAL

du bureau de La Presse, OTTAWA

Le refus du Parlement canadien de reconnaître la question du prochain référendum risque de se retourner contre Ottawa en poussant les Québécois à voter OUI en masse, estime le Bloc québécois.

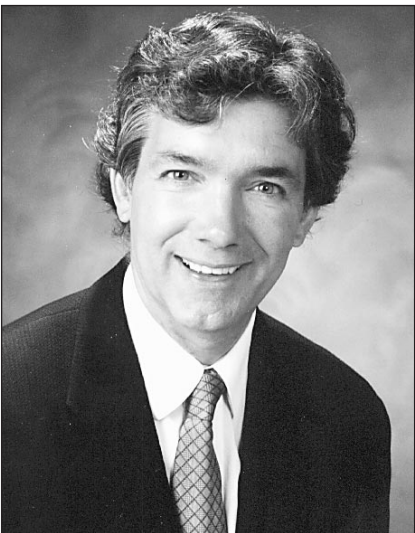
Le débat aux Communes sur le projet de loi sur la clarté référendaire a donné lieu encore hier à des attaques enflammées, quelques déclarations contradictoires et une nouvelle manœuvre à 180 degrés dans l'opposition.

Alors que le ministre Stéphane Dion s'est levé en Chambre pour défendre son projet de loi, les bloquistes ont continué toute la journée de pourfendre cet « assaut » contre la démocratie québécoise.

Prudents depuis des semaines quant aux effets requinquants d'un pareil projet de loi sur l'appui à la souveraineté, le Bloc a laissé échapper pour une rare fois que la démarche du gouvernement Chrétien pourrait avantager le camp du OUI. « Peut-être qu'un peuple sera choqué que, pendant la campagne,

la Chambre des communes vienne décider que la question n'est pas claire alors que l'on a fait le débat au Québec. Ça pourrait être une bonne affaire (pour les souverainistes) », a expliqué le critique du Bloc en matière constitutionnelle, Daniel Turp.

Le fait que le gouvernement fédéral s'engage dans la campagne en disant à l'avance qu'il ne reconnaîtra pas le résultat parce que la question est confuse « pourrait être un sérieux incitatif à voter OUI », ajoute M. Turp. « Les Québécois pourraient dire au gouvernement fédéral que son interprétation n'est pas correcte et que cette interprétation n'appartient pas à la Chambre de communes et à une majorité de députés qui ne viennent pas du Québec », avance le député de



Daniel Turp

Beauharnois-Salaberry.

M. Turp a déposé hier un troisième avis juridique, celui-ci portant sur la communauté internationale. Cet avis préparé par le professeur français et membre de la commission du droit international des Nations unies, Alain Pellet, va

toutefois à contre-courant de la position souverainiste en affirmant que les frontières du Québec seraient négociables après un OUI. « Oui, mais il n'y a pas d'obligation du Québec de négocier là-dessus, dit aussi le professeur Pellet », s'est exprimé de préciser M. Turp.

Le projet de loi fédéral, auquel Québec répondra aujourd'hui, a franchi une nouvelle étape hier aux Communes lors de la présentation en deuxième lecture, des procédures quelque peu perturbées de nouveau par la stratégie bloquiste.

Dans son discours, le ministre Dion a dénoncé de nouveau la « confusion » du gouvernement péquiste, mais il avait aussi un message pour les nombreux fédéralistes qui n'appuient pas sa démarche.

« À ceux si nombreux, a-t-il déclaré, de mes concitoyens qui tiennent à l'unité canadienne et qui, pour cette raison, s'attristeront de voir leur Parlement adopter une loi qui envisage l'éventuelle scission du Canada, je veux transmettre la conviction profonde du gouvernement du Canada que, dans la clarté des choses, jamais les Québécois ne

renonceront à leur pleine appartenance au Canada. »

Quant au débat qui fait rage entre Québec et Ottawa, M. Dion accuse « les leaders indépendantistes de ne pas défendre le droit des Québécois, mais plutôt leur soi-disant droit à la confusion ».

Par ailleurs, le gouvernement Chrétien s'est trouvé un nouvel allié, hésitant, mais allié tout de même. Après avoir dénoncé sur tous les tons la stratégie du premier ministre dans le dossier référendaire, la leader du NPD, Alexa McDonough, est finalement montée à bord du train de Stéphane Dion, reprochant tout de même à Jean Chrétien son attitude dans le dossier.

« La Cour suprême a reconnu que la Chambre des communes a un rôle à jouer (dans un référendum), explique Mme McDonough. Ce projet de loi constitue une tentative imparfaite quoique humaine d'assumer ce rôle. »

Le débat sur la question a peu d'impact sur l'appui à la souveraineté

DENIS LESSARD

du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le débat qui s'est enflammé depuis une semaine entre Ottawa et Québec sur la formulation de la question référendaire n'a guère eu d'impact sur l'appui à la souveraineté au Québec.

Au surplus, bien que tout le monde — c'était prévisible —, s'entende sur le fait que la question devrait être la plus claire possible, les Québécois sont plutôt ambivalents quant au rôle des deux paliers de gouvernements dans son élaboration.

Réalisé pour le compte de *Globe and Mail* et de CTV, un sondage Angus Reid a rejoint 930 Québécois du 2 au 13 décembre — la période où fut largement évoqué puis déposé le projet de loi fédéral sur la « clarté » de la question référendaire.

Dans son enquête, dotée d'une marge d'erreur de plus ou moins 3,3 %, Angus Reid constate que 58 % des francophones et 75 % des anglophones du Québec estiment qu'une « majorité claire » devrait être plus imposante que la règle démocratique du 50 % plus une voix — un seuil jugé suffisant par 36 % des répondants.

Chez les électeurs péquistes, Angus Reid a trouvé 40 % de répondants qui estiment que 50 % + 1 n'est pas suffisant, chez ceux qui votent pour le Bloc québécois, cette proportion est de 39 %.

Si un référendum avait eu lieu ces jours-ci sur un projet de partenariat avec le Canada, 42 % des Québécois auraient voté en faveur de la souveraineté, contre 52 % qui s'y seraient opposés — 5 % d'indécis. Si on demandait de voter à un référendum où le Québec deviendrait « un pays indépendant, séparé du Canada », l'appui à la souveraineté passerait à 28 %, contre 66 % d'opposants.

Ces résultats montrent une légère baisse de l'option souverainiste depuis l'été 1998, indique Angus Reid. Une autre enquête, menée par Ekos Research Associates auprès de 804 Québécois durant la même période montrait que la souveraineté assorti d'un partenariat n'avait guère fluctué depuis mai 1998. Elle obtient actuellement 39 % d'appuis contre 61 % d'opposition — à un point près le même score qu'il y a dix-huit mois, affirme Ekos.

Pour Angus Reid, les Québécois veulent que leurs élus parlent d'autres choses que de Constitution. Seulement 15 % des répondants jugent que ce débat mérite la priorité dans l'attention du gouvernement; 59 % préfèrent qu'on discute de santé et 37 % d'éducation. En outre, 71 % des répondants croient que le Parti québécois ne tiendra pas de référendum au cours de son mandat.

L'enquête récolte aussi des résultats ambigus: 54 % des gens estiment que « le fédéral devrait participer à la formulation d'une question claire sur la souveraineté », mais 61 % des gens estiment aussi que « le gouvernement du Québec est le seul responsable de la formulation d'une éventuelle question sur la souveraineté ».

Tout le monde bien sûr (96 % des répondants) estime que la souveraineté, pour se réaliser, devait être approuvée par une question claire.



PHOTO PC

Sous les lumières de Noël

Ottawa aussi se prépare pour Noël. Hier, un employé s'affairait à installer les lumières décoratives traditionnelles au pied de la colline parlementaire.

S.O.S. Montfort appelle à l'aide les provinces et Ottawa

ALEXANDRE SIROIS

Presse Canadienne, OTTAWA

Les défenseurs de l'hôpital Montfort refusent d'avaliser la pilule. Déplorant l'intention de l'Ontario d'interjeter appel de la décision rendue fin novembre en faveur de l'établissement, ils ont lancé hier un appel à l'aide aux provinces et au premier ministre Jean-Chrétien.

« Étant donné ces circonstances extraordinaires, je demande à tous les Canadiens et Canadiennes de bonne volonté, incluant les premiers ministres des autres provinces, d'aider les francophones de cette province à traverser ces terribles épreuves et cette crise interminable », a déclaré en conférence de presse la présidente du comité S.O.S. Montfort, Gisèle Lalonde.

« Plus encore, je demande au premier ministre de ce pays, M. Jean Chrétien, de faire en sorte que le gouvernement fédéral intervienne avec nous devant le tribunal. Qu'il se porte résolument à la défense des Franco-ontariens et des Franco-ontariennes », a-t-elle ajouté.

La veille, le gouvernement du premier ministre ontarien Mike Harris avait annoncé qu'il interje-

tait appel du jugement de la Cour divisionnaire de l'Ontario assurant la survie de l'hôpital Montfort, le seul établissement hospitalier francophone à l'ouest de la rivière des Outaouais.

Les partisans de l'hôpital ont convoqué hier les journalistes pour expliquer qu'ils étaient prêts à reprendre la lutte et qu'ils sollicitaient des appuis dès maintenant.

« Le gouvernement fédéral peut se présenter, à nos côtés, comme intervenant devant les tribunaux, a précisé Michelle de Courville Nicol, présidente du conseil d'administration de l'hôpital. Et je pense qu'il y a certainement des gouvernements provinciaux qui ont plus de vision que celui de l'Ontario et qu'il serait tout à leur honneur d'intervenir également. Ça pourrait être par des interventions privées auprès de M. Harris. »

Au gouvernement fédéral, on explique qu'on est en train d'examiner la possibilité de mettre la main à la pâte. « La décision d'intervenir n'a pas encore été prise en tant que telle parce qu'actuellement, des avocats au ministère de la Justice étudient la décision et vont faire des recommandations à la procureure générale, Anne McLellan », a

déclaré la porte-parole de Mme McLellan, Line Chabot-Racine.

Règle générale, le gouvernement fédéral n'intervient pas dans un procès lorsqu'il n'est pas partie en cause. Il y a toutefois des exceptions à la règle et Mme McLellan « prendra en considération les recommandations et les étudiera avant de prendre sa décision », a précisé Mme Chabot-Racine qui a répété que « le gouvernement fédéral s'était toujours engagé à favoriser l'épanouissement des deux communautés linguistiques au Canada ».

Quant à Mme de Courville Nicol, elle n'a pas voulu estimer combien il en coûterait aux défenseurs de l'hôpital pour continuer leur lutte contre le gouvernement ontarien, mais, jusqu'ici, le comité formé pour sauver l'établissement à déboursé environ 300 000 \$.

Les défenseurs de l'hôpital Montfort sont persuadés que la Cour d'appel tranchera également en leur faveur. « Tous les experts en matière de droit constitutionnel et de droit linguistique sont d'accord que la décision est solide et qu'elle se tient » a déclaré le conseiller juridique du comité S.O.S. Montfort, Marc Cousineau.

Jeux video: Mme Beaudoin aurait pu exiger davantage

DENIS LESSARD

du bureau de La Presse, QUÉBEC

Nintendo devrait offrir ses jeux en français et la ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, ne va pas assez loin quand elle se contente de réclamer la version française des modes d'emploi et des garanties au géant nippon.

Pour le jeune Philippe Leblanc, responsable du site www.nintendoFR.com, qui fournit les dernières nouvelles, en français sur les jeux Nintendo, aucun obstacle technique ne peut être invoqué pour ne pas fournir des jeux en français sur le marché québécois.

D'abord, jusqu'à l'introduction du Nintendo 64, la plupart des jeux dans leur mouture précédente (pour la plateforme SuperNintendo) étaient disponibles en français, même pour les appareils vendus au Québec. Au surplus, comme les sous-titres et les voix françaises ont déjà été produits pour les versions vendues en France des jeux de Nintendo 64, une conversion très simple permettrait de les transférer sur des cassettes adaptées aux plate-formes vendues ici, explique M. Leblanc.

La semaine dernière, Mme Beaudoin donnait jusqu'au 31 décembre à Nintendo et Sony pour dire quand ils fourniraient modes d'emploi et garanties en français pour leurs jeux. En revanche, elle soutenait que Québec ne pouvait forcer les firmes à franciser les jeux comme tels; les cassettes françaises existent, en France, mais les différents standards vidéo font qu'elles ne peuvent fonctionner sur les plate-formes vendues en Amérique.

Sur le site de discussion sur Nintendo, le jeune crack propose d'envoyer un courriel à la compagnie nipponne à nintendo@nintendo.com pour réclamer des « jeux en français » pour le marché québécois, comme d'ailleurs Nintendo en offre avant l'arrivée de sa version 64 bits.

Vendredi dernier, après que *La Presse* eut révélé l'intention de Louise Beaudoin de passer aux actes après deux ans d'attentes et 400 plaintes à la Commission de protection de la langue française, le président de Nintendo du Canada, Peter McDougall, s'en remettait à des discussions déjà entreprises entre la Canadian interactive digital software association (CIDSa) et le gouvernement du Québec sur la disponibilité des jeux en français. « Nous sommes confiants que la CIDSa et le gouvernement du Québec pourront en venir à une solution mutuellement acceptable » ajouta-t-il.

Ce qui laisse sur sa faim Mme Beaudoin, explique-t-on à son cabinet. Pièces à l'appui, on montre aussi que les plate-formes vendues en Europe ont des modes d'emploi multilingues et que le Club Nintendo, auquel on suggère aux jeunes européens d'adhérer, offre même un magazine en français.

La semaine dernière, Mme Beaudoin relevait que ce n'était pas la disponibilité des produits en français qui posait problème mais le fait que le Québec était considéré comme partie du « domestic market » américain. Les compagnies ne voient pas d'avantages économiques à faire un effort pour franciser leurs produits spécifiquement pour le marché québécois.

Politique

L'opposition invitée à cesser de faire peur aux cancéreux

PIERRE APRIL
Presse Canadienne, QUÉBEC

La ministre de la Santé et des services sociaux Pauline Marois, a haussé le ton hier, exhortant l'opposition libérale à cesser de faire peur aux personnes atteintes d'un cancer.

Choquée par les questions alarmistes posées par la critique libérale Michèle Lamquin-Ethier sur les listes d'attente en radio-oncologie et le programme de soins dans des établissements de Nouvelle-Angleterre, M^{me} Marois a voulu rassurer les malades.

« Ce n'était pas un choix facile, a-t-elle dit, que de décider d'utiliser des ressources à l'extérieur du Québec pour, justement, nous permettre de sauver des vies, de procéder à des interventions et d'offrir des services adéquats autant aux femmes qu'aux hommes. »

La ministre n'a pas pour autant promis de mettre un terme au programme américain, mais elle a quand même indiqué qu'on se rapprochait de plus en plus d'une solution exclusivement québécoise. « J'ai d'excellentes nouvelles et je suis très fière de le dire, a-t-elle soutenu. On a réduit le temps d'attente de plus de huit semaines, de 516 à 368 cas autant pour les femmes que pour les hommes.

Quant à la question de M^{me} Lamquin-Ethier, qui lui demandait si les sommes dépensées en soins aux États-Unis n'auraient pas mieux été utilisées pour l'achat d'équipements spécialisés au Québec, la ministre a vivement répondu : « Qu'elle ne s'inquiète pas de l'argent qu'on a dû investir pour faire traiter des cas à Plattsburgh, on parle de 528 000 \$ et ce n'est nettement pas suffisant pour acheter un accélérateur linéaire. »

Au chapitre du personnel spécialisé, M^{me} Marois y est allé d'autres informations voulant que quatre nouveaux radio-oncologues soient bientôt disponibles : deux spécialistes qui ont subi avec succès l'examen du Collège des médecins et deux praticiens étrangers à qui on accordera des permis restrictifs.

Le Québec a le taux de natalité qu'il mérite, selon Diane Lavallée

MARIE-CLAUDE LORTIE

Le Québec a le taux de natalité qu'il mérite, croit Diane Lavallée, la présidente du Conseil du statut de la femme.

M^{me} Lavallée, qui lançait hier à Montréal une nouvelle publication du CSF, a expliqué que, quand on voit comment sont traitées les femmes qui essaient d'allier travail et maternité, et surtout comment la société reste amorphe devant la discrimination liée à la maternité, on ne peut pas s'étonner de la faiblesse du taux de natalité.

Le Québec a un taux de natalité de 1,45 enfant par femme, un des plus bas en Occident, chiffre qui inquiète le gouvernement québécois.

Mais, rappelait hier la présidente du Conseil du statut de la femme, environ une femme par

jour porte plainte devant la Commission des normes du travail pour discrimination liée à la maternité. Et récemment, a-t-elle noté, aucun débat public n'a été soulevé par un reportage publié dans *La Presse*, indiquant qu'une grande société de génie-conseil, SNC-Lavalin, avait mis à pied quatre femmes, dont trois ingénieurs et une technicienne, à leur retour de congé de maternité.

« Si l'on considère le peu de flammèches et le peu d'indignation que soulève le congédiement d'une femme enceinte ou de retour de congé de maternité, sans doute faut-il croire que nous avons le taux de natalité que nous méritons », croit M^{me} Lavallée.

D'après elle, on ne peut à la fois vanter les réussites des filles à l'école et à l'université, comme on le fait au Québec, et après ne rien

dire quand on se rend compte que ces diplômées ne sont pas traitées justement sur le marché du travail, uniquement parce qu'elles décident d'avoir des enfants.

La présidente du CSF a aussi affirmé qu'elle n'était pas particulièrement impressionnée par la décision de la Cour suprême de légaliser les « danses à 10 \$ », grâce auxquelles les clients peuvent toucher aux danseuses dans les bars consacrés à de telles activités.

M^{me} Lavallée a expliqué qu'elle ne voyait pas comment une activité qui fait des femmes des objets sexuels reflète « une évolution des mentalités », pour reprendre le concept utilisé par la cour.

M^{me} Lavallée était à Montréal pour le lancement d'un nouveau document visant à aider les femmes qui décident de fonder une fa-

mille. On y retrouve toutes sortes de renseignements pratiques, des caricatures de Pascal Élie et quelques données sur la situation actuelle des mères de famille.

Notons par exemple qu'au Québec, les femmes consacrent en moyenne deux fois plus de temps que les hommes aux corvées ménagères et que chaque jour, l'homme bénéficie de 36 minutes de plus pour son sommeil ou ses loisirs. Cette différence s'accroît avec la présence d'enfants de moins de cinq ans...

On constate aussi que 57,6 % des femmes qui dirigent des familles monoparentales gagnent moins de 25 000 \$ par année. En fait, la moitié des mères seules vivent sous le seuil de la pauvreté et la moitié de ces femmes dépendent de l'aide sociale.

Des cadeaux pour la maison, de Birks. Verres à vin, boîte de 4, 85 \$. Carafe, 35 \$. Flûtes à champagne, boîte de 2, 45 \$. Tire-bouchon, plaqué argent, 125 \$.

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno. Pour plus d'informations, composez le 1-800-682-2622 • www.birks.com

POUR CÉLÉBRER L'AN

2000

SONATA GL 2000
À PARTIR DE **299\$*** /MOIS
0\$ COMPTANT

- Moteur de 2,4 litres à DACT de 148 HP • Deux coussins gonflables
- Transmission automatique à 4 rapports • Climatiseur
- Rétroviseurs extérieurs dégivrants à commande électrique
- Radiocassette stéréo AM/FM électronique
- Lève-glaces et verrouillage électroniques • Régulateur de vitesse
- Version V6 aussi disponible • Et beaucoup plus !

FINANCEMENT
0%
jusqu'à 36 mois SUR TOUS LES MODÈLES 2000

ELANTRA BERLINE GL 2000
À PARTIR DE **229\$**** /MOIS

- Moteur de 2,0 litres à DACT de 140 HP • Deux coussins gonflables
- Transmission manuelle surmultipliée à 5 rapports
- Radiocassette stéréo AM/FM électronique
- Dossiers arrière rabattables 60/40 • Et beaucoup plus !

GARANTIE 5 ANS
L'UNE DES MEILLEURES GARANTIES DE L'INDUSTRIE :
5 ANS / 100 000 km (éléments importants)
ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES (3 ans / 60 000 km standard) Incluant : livraison d'essence • changement de roue en cas de crevaison • déverrouillage • remorquage

TRIPLE ZÉRO SUR L'ELANTRA

0\$ COMPTANT 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ 0\$ TRANSPORT/PRÉPARATION

Photos à titre indicatif seulement. * Paiements de location basés sur un contrat de 48 mois pour la SONATA GL 2000 à partir de 299 \$/mois. L'obligation totale du consommateur pour 48 mois est de 14 352 \$. Aucun comptant, dépôt de sécurité requis, transport, préparation, taxes et immatriculation en sus. ** Paiements de location basés sur un contrat de 48 mois pour l'ELANTRA GL berline 2000 à partir de 229 \$/mois. L'obligation totale du consommateur pour 48 mois est de 10 992 \$. Aucun comptant, aucun dépôt de sécurité requis, transport et préparation inclus, taxes et immatriculation en sus. Financement au détail disponible à un taux de 0 % sur une période de 36 mois ou au taux de 1,8 % sur une période de 48 mois ou au taux de 3,8 % sur une période de 60 mois. En sus, frais administratifs de 350 \$ valés au contrat de location pour les modèles 2000. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10 ¢ par kilomètre additionnel. Option d'achat au terme de la location. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Sujet à l'approbation du crédit. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Véhicules en inventaire seulement. Offre d'une durée limitée avec livraison avant le 31 décembre 1999.

LES PARTENAIRES HYUNDAI DU GRAND MONTRÉAL

NORD CHOMÉDEY HYUNDAI (450) 682-9000 DESMEULES HYUNDAI Laval (450) 668-8393 HAMEL HYUNDAI St-Eustache (450) 974-0440	HOUÏLE ET FRÈRES HYUNDAI Terrebonne (450) 471-4647 HYUNDAI AUTO ST-JÉRÔME St-Antoine (450) 432-4252 HYUNDAI BLAINVILLE (450) 434-5484	EST HYUNDAI GABRIEL Anjou (514) 329-7777 HYUNDAI REPENTIGNY (514) 856-7794	CENTRE COITEX HYUNDAI Montréal (514) 521-3204 MÉTRO HYUNDAI Montréal (514) 485-0001	OUEST HYUNDAI HYUNDAI Dorval (514) 683-5702 HYUNDAI VALDREUIL (450) 455-3877 VALLEYFIELD HYUNDAI (450) 370-3330	SUD HYUNDAI CASAVANT St-Hyacinthe (450) 774-8344 / (450) 961-5028 HYUNDAI DE CHÂTEAUGUAY (450) 699-8555 LA PRAIRIE HYUNDAI (450) 659-2509 HYUNDAI VARENNES (450) 652-4079	LES AUTOMOBILES CLOGINOR INC. St-Jean-sur-Richelieu (450) 348-6817 LONGUEUIL HYUNDAI (450) 670-2080 SERAY AUTO INC. Chambly (514) 875-1969
---	---	--	--	---	---	---

HYUNDAI
Une ère nouvelle

Monde

Les esclaves des nazis se partageront huit milliards

d'après AFP et AP
BERLIN

Un fonds doté de 10 milliards de marks (8 milliards \$ CAN) va être créé pour indemniser ceux qui ont été forcés de travailler dans les entreprises allemandes pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Les gouvernements allemand et américain en sont venus à un accord sur cette douloureuse question hier soir, plus de 50 ans après l'effondrement du régime hitlérien. Ils ont ainsi mis fin à six mois d'intenses tractations des deux côtés de l'Atlantique.

L'ensemble des parties (gouvernements allemand, américain et israélien, pays de l'Est, organisations juives et avocats des victimes) doivent se retrouver vendredi à Berlin pour sa signature solennelle.

Certains ajustements semblent toutefois encore possibles. Ainsi, un porte-parole du gouvernement allemand a averti que l'on n'était pas encore parvenu à un accord définitif. La percée dans ces négociations a été rendue possible par le relèvement de la contribution du gouvernement fédéral allemand au fonds. Elle aurait été portée de trois à cinq milliards de marks, l'industrie, avec des groupes tels que Daimler-Chrysler, Volkswagen ou Siemens, apportant les cinq milliards de marks restants.

Cette percée est d'autant plus inattendue que le chancelier Gerhard Schroeder affirmait encore la semaine dernière que l'Allemagne



Des ouvriers déportés travaillant dans un atelier de munitions en Allemagne.

ne relèverait pas son offre. Héritière légale du régime nazi, l'Allemagne fédérale se devait de prendre sa part dans l'indemnisation des travailleurs forcés.

La somme de 10 milliards de marks se situe exactement au point de rencontre entre l'offre de la partie allemande et les revendications des avocats des victimes, telles qu'elles avaient été présentées lors du dernier round de négociations, à la mi-novembre à Bonn, le sixième en six mois.

L'économie de guerre du III^e Reich avait employé de huit à 12 millions de travailleurs forcés, recrutés parmi les déportés, prisonniers de guerre ou travailleurs réquisitionnés dans les pays occupés. Selon les avocats, 1,5 à 2,6 millions d'entre eux seraient toujours en vie, la plupart résidant dans les pays de l'Est.

M^e Mel Urbach, représentant le

Conseil mondial des juifs orthodoxes, a déclaré qu'un protocole d'accord serait mis au point vendredi à Berlin. Le porte-parole du fonds de l'industrie, Wolfgang Gibowski, a exprimé quant à lui le souhait que cela incite d'autres entreprises à y participer et a souhaité que la loi portant création du fonds soit rapidement votée par le Parlement, pour entamer les indemnités peut-être dès l'été.

En échange de leur coopération, les entreprises qui participent recevront la protection légale des États-Unis contre les poursuites judiciaires et le gouvernement américain demandera officiellement aux tribunaux d'adresser les poursuites en cours à la fondation.

En revanche, un des groupes représentant les anciens esclaves accuse le gouvernement allemand d'avoir préparé une loi qui exclura 70 à 80 % des victimes.

L'ONU modifie sa stratégie au Kosovo

d'après AFP et AP
PRISTINA

Illustrant un changement de stratégie des Nations unies au Kosovo, l'administrateur de l'ONU Bernard Kouchner crée une administration conjointe où tous les partis politiques et les différentes communautés, y compris les Serbes, seront représentés.

M. Kouchner a déclaré hier qu'il entendait « rassembler toutes les parties dans une administration conjointe avec la MINUK » (Mission des Nations unies au Kosovo). Il a ajouté que cette nouvelle administration devrait rester en place pour six à neuf mois, le temps d'organiser des élections dans la province.

Cette initiative vise à mettre un terme aux différentes administrations parallèles qui génèrent des blocages persistants dans les prises de décisions, notamment en matière de sécurité, après l'aveux

d'échec de l'ONU à combattre la montée de la violence et de la criminalité dans la province serbe.

Cette éventuelle coopération — les Serbes n'ont pas participé aux négociations préalables à sa mise en oeuvre — n'altère toutefois pas la volonté indépendantiste des dirigeants kosovars.

« Il est temps, aujourd'hui, de reconnaître l'indépendance du Kosovo, avec la présence internationale », estime Ibrahim Rugova, le chef de la Ligue démocratique du Kosovo, dans un entretien au *Monde* dans son édition d'hier.

« C'est la volonté de tous les Kosovars et, évidemment, la meilleure solution », ajoute-t-il en excluant une partition. Pour le dirigeant kosovar modéré, « un Kosovo ouvert, démocratique, intégré dans l'Europe, aura un rôle de pacificateur dans toute la région. Pour moi le plus tôt sera le mieux ».

L'« Adolf » bosno-serbe écope de 40 ans de prison

d'après AP et AFP
LA HAYE

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) a condamné hier à 40 ans de prison un Serbe de Bosnie, surnommé « Adolf », reconnu coupable de crime de guerre. Il s'agit de la peine la plus lourde jamais infligée par le TPI depuis sa création, il y a six ans.

Goran Jelisic, 31 ans, qui, au temps de ses forfaits aimait à se comparer à Hitler, avait été reconnu coupable le 19 octobre de 19 crimes

de guerre et crimes contre l'humanité alors qu'il était commandant du camp de prisonniers de Luka dans le nord de la Bosnie.

« Les crimes que vous, Goran Jelisic, avez commis ont choqué la conscience de l'être humain », a déclaré le président du TPI, le Français Claude Jorda, après avoir lu les noms des victimes. Jelisic, vêtu d'un costume gris, est resté silencieux à la lecture du verdict.

L'accusation de génocide n'a pas été retenue. Le ministère public a annoncé son intention de faire appel de ce point du verdict.

Les milices et l'armée indonésiennes impliquées dans les atrocités au Timor

Agence France-Presse
GENÈVE

La commission d'enquête de l'ONU qui est revenue du Timor oriental a des preuves de l'implication de milices et de soldats de l'armée indonésienne dans des actes d'intimidation et de terreur, a indiqué hier la commission.

Des témoignages prouvent que des formes d'intimidation et de terreur ont été systématiquement utilisées au Timor oriental, faisant des morts et des blessés, après la proclamation des résultats du vote en faveur de l'indépendance organisé le 30 août, selon la commission.

La commission, qui a séjourné du 25 novembre au 8 décembre au Timor, est chargée d'établir s'il y a

lieu de mettre en place un tribunal pénal international à la suite des atrocités alors commises dans l'ancienne province portugaise.

Les témoignages recueillis par la commission, conduite par le juriste costaricain Sonia Picado, font également état de viols. La mission des Nations unies au Timor oriental (Unamet) s'est également plaint d'abus contre son personnel auprès de la commission.

Le processus d'investigation doit être poursuivi afin de conduire les responsables des atrocités devant la justice, a estimé la commission. La commission remettra prochainement au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, un rapport « déjà bien avancé ».

VEUILLEZ DÉCOUPER ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS MAINTENANT

Repas de Noël complet — 1,97\$

Nous avons besoin de votre aide pour servir notre repas de Noël annuel et pour offrir des repas chauds et d'autres services essentiels aux personnes démunies, sans abri et qui souffrent en cette période des Fêtes, dans la région de Montréal.

Avec 1,97\$ seulement, pourvoyez à un repas chaud et d'autres services vitaux qui pourraient être le point de départ pour une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins aux personnes démunies, sans abri et qui souffrent. Postez votre don dès maintenant.

19,70\$ pour aider 10 personnes
 39,40\$ pour aider 20 personnes
 59,10\$ pour aider 30 personnes
 78,80\$ pour aider 40 personnes
 197\$ pour aider 100 personnes
 \$ _____ pour aider autant de personnes que possible

Nom _____
 Adresse _____ App. _____
 Ville/Prov./Code postal _____
 Pour paiement par carte de crédit, veuillez appeler au 514-935-7729
 Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt vous sera expédié.

LA MISSION BON ACCUEIL
 1490 Saint-Antoine Ouest, Dépt. 49283
 Montréal, QC H3C 1C3

107 ANS AU SERVICE DES DÉMUNIS

Spéciaux de Noël de dernières minutes

Jusqu'à **50% DE RABAIS** SUR TOUS les Tissus de Noël

50% DE RABAIS SUR TOUTES les Décorations de Noël

Achetez **1m** et obtenez **2m GRATUITS** SUR UNE SÉLECTION DE TISSUS À VÊTEMENTS SAISONNIERS

40% DE RABAIS SUR TOUS les Rubans, Boucles et Chandelles de Noël

Du 15 au 24 décembre.

Bouclair
 www.bouclair.com

Veuillez noter que jusqu'au 23 décembre, nos magasins seront ouverts jusqu'à 21h du lundi au vendredi.

10 JOURS SEULEMENT!

*Du prix régulier. Merchandising en inventaire seulement. Jusqu'à épuisement de la marchandise. Détails en magasin.

Place aux jeunes

C'est réussir sa carrière dans ma région!

Découvrez les potentiels de la région; Rencontrez des employeurs; Viens parler d'emploi et de création d'entreprise!

compose le **1-888-9MONPAJ**

Tu es âgé entre 18 et 35 ans, tu es diplômé ou en voie de le devenir et un retour en région t'intéresse?

Notre incroyable vente d'entrepôt est de retour...

Vente

4 JOURS Seulement!

PRIX DE GROS OUVERT AU PUBLIC!

DÉCEMBRE						
Jeu	Ven	Sa	Dim	Jeu	Ven	Sa
14	15	16	17	18	19	20
10 h à 20 h	10 h à 20 h	10 h à 20 h	10 h à 20 h	10 h à 20 h	10 h à 20 h	10 h à 20 h

Notre entrepôt est rempli d'articles de cristal atteignant les milliers de dollars...

- Vaisselle • Verrerie • Cadeaux • Lampes et abat-jour
- Articles de mariage et de fêtes • et beaucoup plus

AU PRIX DE GROS...OU MOINS!

Prix réduits sur des marques connues!

Économies incroyables sur des articles de fin de série, de production limitée et sur des échantillons!

ENTREPÔT de CRISTAL

6652, Côte De Liesse, St. Laurent
514-341-9241
 Ventes finales. Aucun échange ni remboursement. Cartes Visa et Interac acceptées.

Recevez **GRATUITEMENT** un cadeau les **mardis** de 14 h 00 à 17 h 00

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

Quand les ordinateurs se parlent entre eux



André Mondoux

collaboration spéciale

Il y a une quinzaine d'années, le concept de mondialisation évoquait surtout de grandes multinationales qui pouvaient, par leur pouvoir et influence économiques, faire fléchir les gouvernements nationaux. Aujourd'hui, avec l'essor du réseau Internet, la mondialisation prend un tout autre sens qui évoque davantage la notion d'interdépendance.

Si deux partenaires commerciaux ont chacun informatisé leurs opérations de gestion et qu'ils ont tous deux accès à Internet, pourquoi alors ne pas utiliser le Net pour faire « parler ensemble » leurs systèmes automatisés de gestion? C'est ce que les analystes nomment le B2B (business to business).

Yves Desjardins-Siciliano est vice-président, marketing et développement des affaires pour la division canadienne du Groupe conseil DMR. « Il ne fait aucun doute que la distinction actuelle entre commerce traditionnel et commerce électronique est transitoire. Inévitablement, c'est toute l'économie qui sera articulée sur une base électronique. Il sera bientôt courant de pouvoir générer une commande pour une pièce qui sera acheminée au système de gestion des bons de commande, qui en retour utilisera Internet pour dénicher le fournisseur offrant le meilleur prix. Une commande sera ensuite entrée directement dans son système qui déclenchera automatiquement les processus de fabrication, d'expédition, de facturation et de stockage. »

Les conditions préalables

Avant de pouvoir informatiser les échanges entre elles, les entreprises doivent au préalable avoir automatisé leurs propres opérations. Depuis quelques années, cette étape cruciale a été réalisée par les progiciels de gestion d'entreprise (communément nommés « ERP » pour *Enterprise Resource Planning*). Ces produits sophistiqués assurent l'automatisation des opérations transactionnelles de gestion, de la facturation à la paye, en passant par les ressources humaines. Qu'il s'agisse des produits de Baan, PeopleSoft ou de SAP, les progiciels de gestion ont complètement dominé le marché de la grande entreprise. « Je ne connais pas une entreprise Fortune 100 ou Fortune 500 qui ne soit pas passée à l'ère des ERP », soutient Yves Desjardins-Siciliano.

Cependant, pour prétendre influencer l'ensemble de l'économie, la vague d'informatisation doit aussi toucher l'important secteur des PME. Or les progiciels de gestion sont trop lourds, trop complexes et surtout trop coûteux pour les PME. Voilà pourquoi depuis un an nous assistons à des offensives ciblées vers les PME avec des produits ERP « light » ou de nouveaux services de prise en charge des opérations de gestion (c'est la vague des ASP dont nous parlerons dans deux semaines).

Cependant, les pages Web actuelles sont en HTML (*HyperText Markup Language*), un format conçu à l'origine pour le simple affichage d'informations. Un des successeurs de HTML est le format XML (*Extended Markup Language*). Les documents XML sont constitués d'éléments structuraux (le code, le prix et la description d'un produit) qui sont explicitement décrits dans le document, de même que les interrelations entre eux. Par exemple, l'élément « prix total » pourrait être défini comme la somme de l'élément « coût » plus l'élément « transport ». En offrant l'information et les règles pour la manipuler, le format XML est donc un mé-

talangage qui agit comme la « grammaire » du document. Les perspectives ouvertes par le format XML sont grisantes : la circulation de documents « autonomes » qui comprennent tout ce qu'il faut pour être manipulés automatiquement. Il est ainsi possible d'envisager des échanges de données où un ordinateur peut automatiquement interroger une base de données d'un autre ordinateur pour rechercher un élément précis (prix, nom de produit, date, etc.), peu importe l'application utilisée.

La première vague Internet a multiplié les sources de diffusion ; avec XML s'amorce la seconde phase : l'ère du partage et de l'intégration de données. Si vous trouvez que le Net regorge d'informations, attendez que des ordinateurs se mettent à interroger, à la pleine puissance et vitesse de leur processeur, d'autres puissants ordinateurs pour produire de nouvelles informations. Attachez vos tuques !

LA SEMAINE PROCHAINE : Dell et son inventaire en temps réel

On peut joindre l'auteur à : mondoux@videotron.ca

Nouveau débat sur la taxation des achats sur le Net

CORINNE SUISSA
Agence France-Presse, WASHINGTON

La taxation des achats sur Internet est à nouveau à l'ordre du jour avec, hier et aujourd'hui à San Francisco, une réunion de la Commission d'étude sur le commerce électronique, qui doit remettre ses recommandations au Congrès américain en avril 2000.

Le Congrès, en décidant en octobre 1998 d'un moratoire de trois ans sur les taxes à la consommation sur Internet, avait créé une commission de 19 membres pour étudier l'opportunité de taxer le commerce en ligne, qui regroupe des élus locaux, des représentants du gouvernement, des entrepreneurs et des consommateurs.

La tâche est complexe, car il existe plus de 6400 niveaux de taxes à la consommation aux États-Unis notamment en raison de la multitude de taxes locales et régionales.

L'explosion du e-commerce donne une visibilité de plus en plus grande aux débats de la commission, partagée entre les partisans de l'exemption menés par James Gilmore, gouverneur de l'État de Virginie, et ceux en faveur d'une taxation des transactions, parmi lesquels le gouverneur de l'Utah, Michael LeVitt.

« L'e-commerce est un moteur de notre économie, et nous ne devrions pas l'alourdir avec de nouvelles taxes », a confié lundi James Gilmore, président de la commission, au quotidien *Washington Post*.

Le sénateur John McCain, candidat à l'investiture du parti républicain pour la course à la Maison-

Blanche, est un fervent défenseur de l'exemption permanente pour les achats en ligne. Il a d'ailleurs récemment introduit un projet de loi en ce sens.

Les partisans d'un Internet détaxé s'appuient notamment sur une étude de l'Université de Chicago qui avait estimé que taxer les achats en ligne réduirait le montant des dépenses de plus de 30 % et le nombre d'acheteurs de 25 %.

Pour le gouverneur Michael LeVitt, « la seule position justifiable est de traiter chaque commerce, en ligne ou pas, de la même manière ».

L'enjeu est en effet de taille pour les commerçants traditionnels, alors que la clientèle, déjà alléchée par la possibilité de faire ses courses depuis son salon 24 heures par jour, voit également l'occasion d'économiser quelques dollars en taxes.

Pour les collectivités locales qui engrangent la taxe, le transfert de la consommation sur Internet pourrait se traduire à terme par des budgets réduits pour les services municipaux comme la police, les pompiers et les écoles.

Pour l'instant, la perte de revenus en 1998, moins de 170 millions de dollars, a représenté seulement 0,1 % des recettes des collectivités et États sur les achats de biens et de services. L'Association des gouverneurs prévoit que le manque à gagner pourrait grimper jusqu'à 10 milliards de dollars par an à court terme.

La proposition de cette association repose sur la création de chambres de compensation qui détermineraient les taxes à payer pour chaque achat, en fonction de l'État où habite le consommateur, et les reverseraient à cet État. Ces chambres recevraient une fraction du revenu tiré des taxes.

Drame passionnel sur Internet

25 000 \$ pour le meurtre d'un couple

Agence France-Presse
PORTSMOUTH, Angleterre

La police britannique a arrêté et inculpé hier à Portsmouth (sud de l'Angleterre) un Britannique de 32 ans accusé d'avoir proposé par dépit amoureux sur l'Internet une récompense de 25 000 dollars pour le meurtre d'un couple d'Américains.

La police locale a indiqué avoir été alertée sur l'existence du site créé par Paul Clark, un technicien du son de Portsmouth, par l'ambassade des États-Unis à Londres.

On pouvait y découvrir une photo de mariage de Brandy et Rick Arnett, un couple d'El Paso (Texas) d'une vingtaine d'années,

dont M. Clark proposait « l'élimination » pure et simple pour 25 000 dollars. Le site a aussitôt été fermé, a précisé la police.

Selon des sources proches de l'enquête, Paul Clark avait fait connaissance de Mme Arnett sur un site proposant des échanges de recettes de cuisine. Ils avaient en-

suite sympathisé et M. Clark était tombé amoureux de la jeune femme, croyant qu'elle recherchait comme lui une âme soeur.

Furieux d'avoir appris par Brandy Arnett elle-même qu'elle était en fait déjà mariée, et heureuse de l'être, il aurait alors décidé de se venger en lançant le sinistre « contrat » sur le couple américain.

Arrêté au domicile de sa mère à Buckland, près de Portsmouth, Paul Clark a été inculpé de « menace de mort ». Il doit brièvement comparaître aujourd'hui devant un tribunal de Portsmouth pour se voir signifier les charges qui pèsent sur lui.

Faites votre premier pas dans le millénaire avec nous !

No 1 Montréal en VENTE et SERVICE depuis plus de 14 ans !

Spécial A	Spécial B	Spécial C	Spécial D
<ul style="list-style-type: none"> • Céléron 433 avec 128k cache • Chipset Intel BX 100 Mhz • Boîtier AT 250 watts • 64 mg 100 Mhz • Disque dur 8.4 gig ATA 66 Mhz • CD ROM 52x • Fax modem 56k V.90 voix • Sound Blaster 16 • Haut-parleurs 120 watts • Carte vidéo intégrée • 2 ports USB, 2 ports série, 1 port parallèle • Carte réseau intégrée • Clavier Windows 98 • Souris Logitech <p style="font-weight: bold; font-size: 1.1em;">GARANTI</p> <p>1 an pièces 2 ans main-d'œuvre</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; background-color: black; color: white; padding: 5px;">Seulement 719\$ 35\$/mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Céléron 433 avec 128k cache • Chipset Intel BX 100 Mhz • Boîtier ATX 250 watts • 64 mg 100 Mhz • Disque dur 8.4 gig ATA 66 Mhz • CD ROM 52x • Fax modem 56k V.90 voix • Sound Blaster 16 • Haut-parleurs 500 watts • ATI Xpert 98 8mg AGP • 2 ports USB, 2 ports série, 1 port parallèle • Clavier Windows 98 • Souris Logitech First Mouse <p style="font-weight: bold; font-size: 1.1em;">GARANTI</p> <p>1 an pièces 2 ans main-d'œuvre</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; background-color: black; color: white; padding: 5px;">Seulement 929\$ 45\$/mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pentium III 500 avec 512k cache • Chipset Intel BX 100 Mhz • Boîtier ATX 250 watts • 64 mg 100 Mhz • Disque dur 8.4 gig ATA 66 Mhz • CD ROM 52x • Fax modem 56k V.90 voix • Sound Blaster AWE 64 • Haut-parleurs 500 watts • Creative Riva TNT 16mg • 2 ports USB, 2 ports série, 1 port parallèle • Clavier Windows 98 • Souris Logitech First Mouse <p style="font-weight: bold; font-size: 1.1em;">GARANTI</p> <p>1 an pièces 2 ans main-d'œuvre</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; background-color: black; color: white; padding: 5px;">Seulement 1209\$ 59\$/mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pentium III 500 512k cache • Chipset Intel BX440 • Carte mère ABIT BE6 ATA 66 8 prises IDE, 4 ATA 66, 4 UDMA • Boîtier ATX 250 watts • 64 megs PC100 • Disque dur 13 gig IBM 7200 rpm • CD ROM 52x Creative • Fax modem 56k voice • Sound Blaster Live • Haut-parleurs 500 watts • Video Voodoo 3 200 16 mg AGP • 2 ports USB, 2 ports série, 1 port parallèle • Clavier Win 98 • Souris Logitech First Mouse <p style="font-weight: bold; font-size: 1.1em;">GARANTI</p> <p>1 an pièces 2 ans main-d'œuvre</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; background-color: black; color: white; padding: 5px;">Seulement 1399\$ 69\$/mois</p>

* Moniteurs non inclus ** Photo peut différer

GARANTIE 3 ANS + 2 ANS

Si vous avez besoin d'informations sur les spécifications ou de conseils sur les produits, appelez-nous en tout temps. NOUS POUVONS VOUS AIDER.

Lors de votre magasinage, prenez le temps de bien vérifier les marques des pièces que vous achetez.

2400, Ste-Catherine Est, Montréal

526-7171

Site Internet: infomontreal.qc.ca

Concours virtuel, cadeaux bien réels.

Concours *Infiniment brillant* du 1^{er} décembre au 19 décembre.

Ce Noël, pour augmenter vos chances de recevoir le cadeau que vous désirez, participez au concours *Infiniment brillant* sur le site Internet [Infini.com](http://infini.com). Escapades, sorties au resto, billets de spectacle, logiciels, CD-ROM, vous y trouverez une foule de cadeaux parmi lesquels choisir si vous gagnez. Vous pourriez même gagner une paire de skis ou une planche à neige Élan!

Pour participer, cliquez www.infini.com Détails du concours sur le site.

infini.com

Au théâtre St-Denis
Pour réservation:
790-1111

À l'intention du gouvernement du Canada

À l'attention de David Collenette, ministre des Transports

Vous et vos collègues anticipez sans doute avec enthousiasme l'arrivée de la saison des fêtes. Malheureusement, Noël risque d'être une source de tristesse plutôt que de joie cette année pour les milliers de travailleurs de l'industrie du transport aérien qui ont été oubliés dans la course vers une solution à la crise qui sévit au sein de l'industrie canadienne des lignes aériennes.

Notre syndicat a mené à bien des négociations et a conclu une entente avec Air Canada, et ses membres sont, par conséquent, protégés d'être mis à pied contre leur volonté ou transférés au sein d'Air Canada, des Lignes aériennes Canadien et de leurs sociétés régionales affiliées. Nous avons même réussi à négocier des bonifications salariales pour le personnel de Canadien, afin d'assurer la parité avec les salaires des employés d'Air Canada.

Maintenant, le comité permanent sur les transports de la Chambre des communes comprend la moitié de l'histoire. Le comité recommande que les protections que nous avons négociées avec Air Canada soient étendues et mises en application par le gouvernement. Bien entendu, nous donnons notre plein appui à cette recommandation.

Toutefois, le comité a laissé dans l'oubli les milliers de travailleurs de l'industrie pour qui nous n'avons pas pu négocier des protections.

Nous faisons référence à ces femmes et ces hommes qui travaillent pour les compagnies de charters et d'autres transporteurs ainsi que pour les entreprises de services, celles et ceux qui chargent les bagages, qui approvisionnent les avions en carburant et les dégivrent, qui préparent les repas en vol.

Depuis le début de ce processus, nous avons insisté pour que la politique adoptée couvre **toute** l'industrie, et non seulement les principaux transporteurs.

Les milliers de travailleurs du transport aérien qui ne sont pas employés par les principaux transporteurs — dont 3 500 membres de notre syndicat — se trouvent dans une situation où ils seront très vulnérables pendant la restructuration des lignes aériennes.

Les difficultés auxquelles ont été confrontés les 800 travailleurs d'Inter-Canadien récemment mis à pied ne constituent qu'un exemple de ce qui reste à venir. Leur malheur commande votre attention immédiate, et nous vous incitons à vous engager directement à protéger ces travailleurs et les collectivités qu'ils desservent.

Le temps est venu pour vous de réaffirmer votre engagement

L'industrie du transport aérien est vouée à la croissance au Canada. Un programme visant à aider les travailleurs pendant

cette difficile période de transition constitue la clé pour bâtir une industrie sécuritaire, saine et concurrentielle pour l'avenir.

Nous incitons le gouvernement à inclure dans son processus de restructuration un programme de transition adressé à tous les travailleurs de l'industrie du transport aérien. Ce programme serait administré conjointement par les syndicats et la direction des lignes aériennes et financé en bonne partie par le fonds de formation de l'assurance-emploi pour fournir aux travailleurs :

- un soutien au revenu;
- une aide à la formation;
- de l'aide à la recherche d'emploi et à la réinstallation;
- l'accès prioritaire aux nouveaux postes créés dans le secteur.

Tous les travailleurs de l'industrie doivent avoir accès à ce programme, qui devra être offert sur une période de plusieurs années parallèlement au processus de restructuration de l'industrie.

Au nom de l'équité, rien de moins ne peut être jugé acceptable. Les actionnaires ont été bien protégés. Maintenant, nous nous attendons à ce que vous fassiez de même pour assurer aux consommateurs et aux petites collectivités les mêmes sécurités.

M. Collenette, vous vous êtes engagé à protéger les intérêts de **tous** les travailleurs pendant la restructuration de l'industrie. Les temps sont difficiles pour les travailleurs. Ils méritent le confort de votre réassurance pour pouvoir, eux aussi, passer les fêtes dans la joie.

Avant l'ajournement de la Chambre des communes, nous vous invitons à réaffirmer votre engagement et à présenter un programme qui protégera **tous** les travailleurs de l'industrie du transport aérien. De plus, c'est MAINTENANT le temps d'agir pour sauver Inter-Canadien !

Nous encourageons les lecteurs à appuyer cette campagne. Visitez notre site Web (www.aimta.ca). Vous pourrez y acheminer un message au député de votre comté et ainsi lui faire connaître votre opinion.

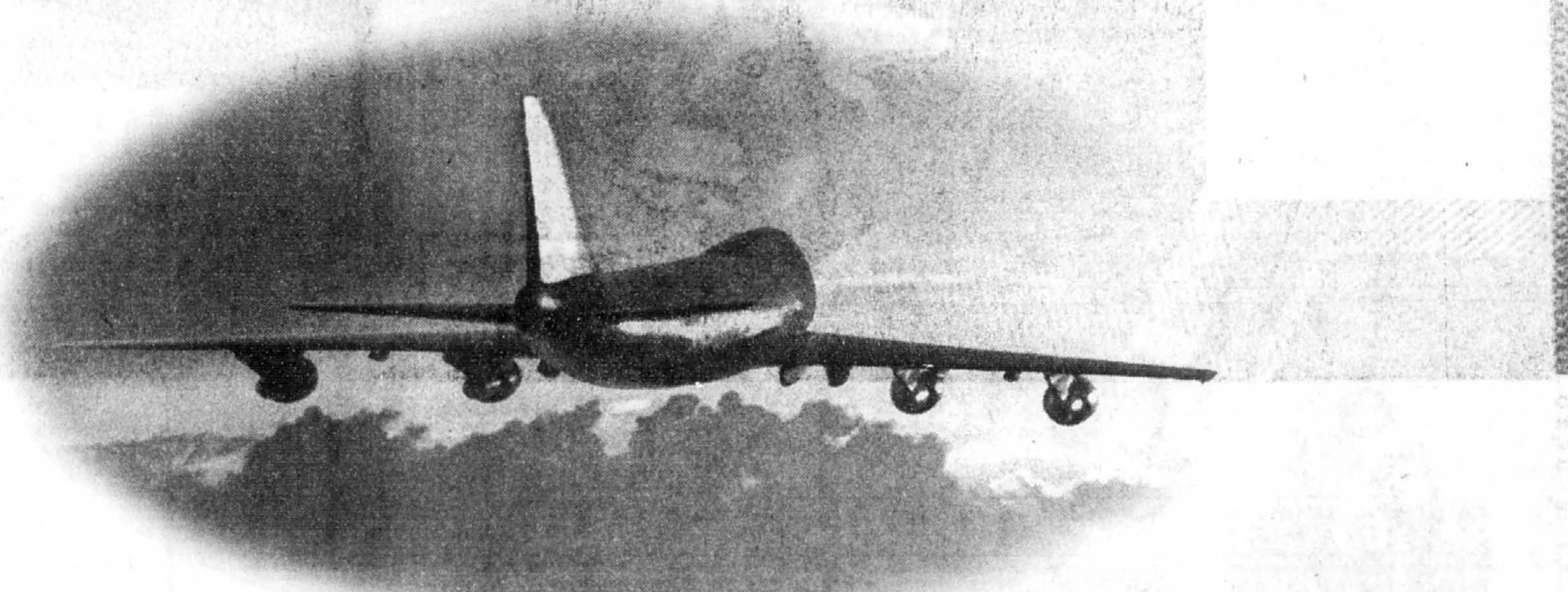
Agréer l'expression de mes sincères salutations.

Le vice-président canadien,



Dave Ritchie

Nous vous gardons en vol



Publié fièrement par les 52 000 membres du plus important syndicat du transport aérien du Canada

Le syndicat des Machinistes

L'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs et Travailleuses de l'aérospatiale